



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 022-212202402-20231220-2023\_12\_02-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

L'an deux mil vingt-trois  
Le treize décembre à vingt heures

7 décembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CHEVALIER, Maire.

8 décembre 2023

Etaient présents : Mr CHEVALIER, Maire, Mr BARBE, Mme DUROT E, Mr PRIE, Adjoints, Mmes BOUCHER, CRETE, Mr DUCLOS, Mme LABBE, Mrs MACE, MAILLARD, Mmes PFEIFFER, PILLET.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

15

PRESENTS

12

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme PACE, Mr MOINERIE, Mme TEFFAINE excusés.

Ayant pris  
Part au vote

12

Monsieur MACE a été élu secrétaire

2023.12.02

### PLUIH: modification de droit commun N°3-Notification du projet

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet de modification du PLUIH N°3 (délibération du 26 juin 2023 de Dinan Agglomération).

Ainsi, une procédure de modification de droit commun est engagée par le Président concernant 7 objets de modification :

- Modification en lien avec des démarches de revitalisation des centralités
- Modification pour maîtriser l'aménagement d'un secteur stratégique
- Modification en lien avec des projets via la création de Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL)
- Modifier l'inventaire des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Ajouter, modifier ou supprimer des Emplacements Réservés
- Ouverture à l'urbanisation de zones 2AU
- Ajustement du règlement littéral pour tenir compte de sa mise en œuvre
- Corriger des erreurs matérielles et effectuer des modifications mineures du zonage

Aujourd'hui, le projet est notifié aux communes. Il nous est demandé de bien vouloir communiquer notre avis éventuel dans un délai de 3 mois à compter du 25 novembre.

En ce qui concerne notre commune, nous sommes impactés par les modifications suivantes :

- Ajout de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination : parcelle H 65 (le Jeannay)
- Modifications pour maîtriser l'aménagement de secteurs stratégiques (OAP) : rue de Broons, impasse du verger

Monsieur le Maire propose de rajouter 2 parcelles pour l'OAP (N°240-3), rue de Broons :

- Les parcelles AB 24 et AB 23

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve les objectifs poursuivis par la modification N° 3 du PLUIH
- Prend acte des modifications notifiées
- Demande le rajout des 2 parcelles (AB 24 et AB 23) sur l'OAP rue de Broons.

Pour extrait conforme  
Le Maire

